



# PRÉFECTURE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

### NUMERO SPECIAL ARS

DU

2 février 2016

---

*Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :*  
**<http://www.prefectures-regions.gouv.fr>**

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité  
auprès des différents services concernés*

Secrétariat général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes – 69419 LYON Cedex 03  
Standard Préfecture : 04.72.61.60.60 – Fax : 04.78.60.41.37 - <http://www.prefectures-regions.gouv.fr>

**AGENCE REGIONALE DE SANTE**

Arrêté N° 2016-0191 du 27 janvier 2016 Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – CLEMENCEAU à ST GENIS LAVAL – Année scolaire 2015/2016

Arrêté N° 2016-0192 du 27 janvier 2016 Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'Infirmiers Anesthésistes – CHU Grenoble Alpes – Année scolaire 2015/2016

Arrêté N° 2016-0193 du 27 janvier 2016 Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation de Puéricultrices – CHU Grenoble Alpes – Promotion 2015-2016

Arrêté N° 2016-0194 du 27 janvier 2016 Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en soins Infirmiers – Centre Hospitalier de Roanne – Année scolaire 2015/2016

Arrêté N° 2016-0195 du 27 janvier 2016 Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'aides soignants Centre Hospitalier Métropole Savoie CHAMBERY – Promotion 2015/2016

Arrêté N° 2016-0196 du 27 janvier 2016 Fixant la composition du Conseil de discipline de l'institut de formation d'aides soignants- centre hospitalier du Forez, site de Montbrison - Promotion 2015/2016

Arrêté N° 2016-0197 du 27 janvier 2016 Fixant la composition du Conseil technique de l'institut de formation d'aides soignants- lycée professionnel F.DOLTO- FONTANIL CORNILLON- Promotion 2015/2016

Arrêté N° 2016-0199 du 27 janvier 2016 Fixant la composition du Conseil de discipline de l'institut de formation d'aides soignants- CHU Saint-Etienne - Promotion 2015/2016

Arrêté N° 2016-0200 du 27 janvier 2016 Fixant la composition du Conseil de discipline de l'institut de formation en soins infirmiers - CHU Saint-Etienne - Promotion 2015/2016

Arrêté N° 2016-0252 du 27 janvier 2016 Fixant la composition du Conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture Croix rouge française IRFSS Rhône-Alpes, site de Grenoble- institut Saint-Martin - Promotion 2016

Arrêté N° 2016-0253 du 27 janvier 2016 Fixant la composition du Conseil technique de l'institut de formation d'aides soignants CH Annecy Genevois – promotion 2016

Arrêté N° 2016-0254 du 27 janvier 2016 Fixant la composition du Conseil de discipline de l'institut de formation en soins infirmiers -école de santé social sud est Lyon – année scolaire 2015/2016

Arrêté N° 2016-0255 du 27 janvier 2016 Fixant la composition du Conseil de discipline de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture- centre hospitalier universitaire Grenoble – promotion 2015-2016

Arrêté N° 2016-0256 du 27 janvier 2016 Fixant la composition du Conseil technique de l'institut de formation d'ambulancier – centre de formation opérationnelle santé Valbonne (CeFOS) DAGNEUX-MONTLUEL- promotion 2016 1<sup>er</sup> semestre

Arrêté N° 2016-0257 du 27 janvier 2016 Fixant la composition du Conseil de discipline de l'institut de formation d'auxiliaire de puériculture – école santé social sud est à Lyon – promotion 2015/2016

Arrêté N° 2016-0258 du 27 janvier 2016 Fixant la composition du Conseil de discipline de l'institut de formation d'aides soignants école santé sud est à Lyon – promotion 2015/2016

Arrêté N° 2016-0259 du 27 janvier 2016 Fixant la composition du Conseil technique de l'institut de formation d'aides soignants centre hospitalier Albertville Moûtiers – promotion 2016

Arrêté N° 2016-0260 du 27 janvier 2016 Fixant la composition du Conseil technique de l'institut de formation d'aides soignants la maisonnée à Francheville – promotion 2016

Arrêté N° 2016-0261 du 27 janvier 2016 Fixant la composition du Conseil de discipline de l'institut de formation en soins infirmiers – centre hospitalier du Forez, site de Montbrison – année scolaire 2015/2016

Arrêté N° 2016-0262 du 27 janvier 2016 Fixant la composition du Conseil technique de l'institut de formation d'aides soignants- IRFSS croix rouge française Lyon – promotion 2015-2016

Arrêté N° 2016-0263 du 27 janvier 2016 Fixant la composition du Conseil de discipline de l'institut de formation d'auxiliaire de puériculture de Saint-Etienne – promotion 2015-2016

Avis de classement du 21 janvier 2016 pour l'appel à projets n° 2015-06-06, concernant les plateformes de répits pour les aidants de personnes atteintes d'autisme et dont la commission s'est tenue le 21 janvier 2016

## Arrêté 2016/0191

### Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – CLEMENCEAU à ST GENIS LAVAL – Année scolaire 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment l'article L. 4383-1 ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

Vu l'arrêté 2015/4858 du 09/11/2015 fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – CLEMENCEAU à ST GENIS LAVAL – Année scolaire 2015/2016 ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Le Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – CLEMENCEAU à ST GENIS LAVAL – Année scolaire 2015/2016 est composé comme suit :

Le président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant**

Le directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers

**MAGNE Christine**

Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation ou son représentant

**JOSEPHINE Corinne, directrice des concours, de la formation et de la gestion des écoles, DPAS, titulaire**

JARRET Corinne, attachée d'administration, DPAS, suppléante

Le médecin chargé d'enseignement à l'institut de formation élu au conseil pédagogique

**CAPEL Olivier, médecin, CHLS, titulaire**

DESMARCHELIER Romain, médecin, CHLS, suppléant

Une des deux personnes, tirées au sort parmi celles chargées de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élues au conseil pédagogique

**IROIR Géraldine, cadre de santé, CHLS, titulaire**

ROY Isabelle, cadre de santé, Clinique Champvert, suppléante

Un enseignant permanent de l'institut de formation, tiré au sort parmi les deux enseignants élus au conseil pédagogique

**GUYON Patrice, cadre de santé formateur, titulaire**

GARCIA Nicole, cadre de santé formatrice, suppléante

Un représentant des étudiants par promotion, tiré au sort parmi les six élus au conseil pédagogique

**TITULAIRES**

**PETELAT Aurélie – 1<sup>ère</sup> année**

**MOLLARET / CHEVALIER Laetitia – 2<sup>ème</sup> année**

**LIVET Anaïs – 3<sup>ème</sup> année**

**SUPPLÉANTS**

MICELI Baptiste – 1<sup>ère</sup> année

FADY Ludivine – 2<sup>ème</sup> année

DURAND Quentin – 3<sup>ème</sup> année

**Article 2**

Le Conseil de Discipline a été constitué lors de la première réunion du Conseil Pédagogique, soit le 11 décembre 2015.

**Article 3**

Le directeur de la direction de l'offre de soins et le délégué départemental du Rhône de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 27 janvier 2016**

**Pour la Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Par délégation,  
Le Responsable du Pôle "Parcours de soins et  
Professions de Santé"**

**Pierre MENARD**

## Arrêté 2016/0192

### Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'Infirmiers Anesthésistes – CHU Grenoble Alpes – Année scolaire 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code de la santé publique notamment l'article L. 4383-1 ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'Infirmier Anesthésiste ;

Vu l'arrêté 2015/4661 du 28 octobre 2015 fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation d'Infirmiers Anesthésistes – CHU Grenoble Alpes – Année scolaire 2015/2016 ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Le Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'Infirmiers Anesthésistes – CHU Grenoble Alpes – Année scolaire 2015/2016 est composé comme suit :

Le président	<b>La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant</b>
Le directeur de l'institut	<b>Mme DUJOURDY Catherine</b>
Le responsable pédagogique	<b>Mme BRIOT Catherine, Cadre supérieur de santé infirmière anesthésiste, Ecole IADE, CHU de Grenoble, titulaire</b>
Le directeur de l'organisme gestionnaire ou son représentant	<b>Mme FIDON Estelle, Directrice Adjointe, Directrice des Instituts de Formation, Direction des Ressources Humaines et de la Formation Continue, CHU de Grenoble, titulaire</b>
Un des enseignants médecins spécialistes qualifiés en anesthésie-réanimation désigné lors du Conseil Pédagogique	<b>Dr PICHOT Yves, Praticien Hospitalier spécialiste qualifié en anesthésie-réanimation, Pôle Anesthésie-Réanimation, CHU de Grenoble, titulaire</b> Dr VINCLAIR Marc, Praticien Hospitalier spécialiste qualifié en anesthésie-réanimation, Pôle Anesthésie-Réanimation, CHU de Grenoble, suppléant
L'infirmier anesthésiste accueillant des étudiants en stage	<b>Mme ARTAUD Véronique, Infirmière anesthésiste, Pôle Anesthésie-Réanimation, CHU de Grenoble, titulaire</b> Mr ZAFIRIOU Yoann, Infirmier anesthésiste, Pôle Anesthésie-Réanimation, CHU de Grenoble, suppléant

Les représentants des étudiants élus au conseil pédagogique

**TITULAIRES**

**Mme PRIEZ Manon, 1<sup>ère</sup> année**

**Mr PEIFFER Cédric, 1<sup>ère</sup> année**

**Mme COHARD Annabelle, 2<sup>ème</sup> année**

**Mr WYBAILLIE David, 2<sup>ème</sup> année**

**SUPPLÉANTS**

Mme MLYNARCZYK Julie, 1<sup>ère</sup> année

Mr TEMPLIER Romain, 1<sup>ère</sup> année

Mr ABBAD Yoann, 2<sup>ème</sup> année

Mr HOSS Anthony, 2<sup>ème</sup> année

**Article 2**

Le Conseil de Discipline a été constitué lors de la première réunion du Conseil Pédagogique, soit le 7 janvier 2016.

**Article 3**

Le directeur de la direction de l'offre de soins et le délégué départemental de l'Isère de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 27 janvier 2016**

**Pour la Directrice générale de l'Agence Régionale  
de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Par délégation,  
Le Responsable du Pôle "Parcours de soins et  
Professions de Santé"**

**Pierre MENARD**

## Arrêté 2016/0193

### Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation de Puéricultrices – CHU Grenoble Alpes – Promotion 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment l'article L. 4383-1 ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité, au diplôme d'État de puéricultrice et au fonctionnement des écoles ;

Vu l'arrêté 2015/4664 du 28 octobre 2015 fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation de Puéricultrices – CHU Grenoble Alpes – Promotion 2015/2016 ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Le Conseil de Discipline de l'Institut de Formation de Puéricultrices – CHU Grenoble Alpes – Promotion 2015/2016 est composé comme suit :

- |   |  |
|---|--|
| - Le président  | <b>La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant</b>   |
| - Le représentant de l'organisme gestionnaire                                       | <b>FIDON Estelle, directrice des instituts de formation – CHU Grenoble</b><br><i>ORLIAC Philippe, directeur des soins, CHU Grenoble</i>                        |
| - Une des deux personnes élues au Conseil Technique dans le collège des enseignants | <b>QUESNEL Jean Jacques, cadre pédagogique, école de puériculture – CHU Grenoble</b><br><i>JACQUIER Catherine, chirurgien pédiatrique – HCE – CHU Grenoble</i> |
| - Une des deux puéricultrices, membres du Conseil Technique                         | <b>POUMEYROL Cécile, puéricultrice en PMI, Grenoble</b><br><i>MALEZIEUX Marie-Laure, cadre puéricultrice – HCE – CHU Grenoble</i>                              |
| - Un des deux représentants des élèves élus au Conseil Technique                    | <b>GONSETH Mathilde</b><br><i>LASSERRE Romain</i>  |

#### Article 2

Le Conseil de Discipline a été constitué lors de la première réunion du Conseil Technique, soit le 17 décembre 2015.

**Article 3**

Le directeur de la direction de l'offre de soins et le délégué départemental de l'Isère de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 27 janvier 2016**

**Pour la Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Par délégation,  
Le Responsable du Pôle "Parcours de soins et  
Professions de Santé"**

**Pierre MENARD**

## Arrêté 2016/0194

### Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier de Roanne – Année scolaire 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code de la santé publique notamment l'article L. 4383-1 ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

Vu l'arrêté 2015/3767 du 8 septembre 2015 fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier de Roanne – Année scolaire 2015/2016 ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Le Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier de Roanne – Année scolaire 2015/2016 est modifié comme suit :

#### MEMBRES DE DROIT

- |  |  |
|--|--|
| - Le président   | <b>La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant</b>   |
| - Le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers  | <b>Mme Isabelle VOLLE</b>  |
| - Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant                        | <b>Monsieur Dominique HUET, Directeur du Centre Hospitalier de Roanne, titulaire</b><br>Monsieur Stefan HUDRY, Directeur des Ressources Humaines Centre Hospitalier de Roanne, Suppléant |
| - Le conseiller pédagogique ou le conseiller technique régional quand il n'y a pas de conseiller pédagogique dans la région d'implantation de l'institut de formation    | <b>Monsieur Alain BERNICOT</b>   |
| - Pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général ou, le cas échéant, le directeur des soins | <b>Mme Brigitte MASCLET, Directeur des soins du Centre Hospitalier de Roanne, titulaire</b>  |
| - Un infirmier désigné par le directeur de l'institut exerçant hors d'un établissement public de santé   | <b>Monsieur Jérémie MOREAU, infirmier libéral, titulaire</b><br>Monsieur Jonathan TROUILLER, infirmier libéral, suppléant  |

- un enseignant de statut universitaire désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation en soins infirmiers a conclu une convention avec une université
- Le président du conseil régional ou son représentant

**Docteur Christian BOISSIER, Chargé de mission à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, titulaire**

Monsieur Yves-François GARNIER, Université Jean Monnet de Saint-Etienne, suppléant

**Mme Sandra SLEPCEVIC**

## **MEMBRES ÉLUS**

### Représentants des étudiants

- 1) Six étudiants élus par leurs pairs, à raison de deux par promotion

### **TITULAIRES - 1<sup>ère</sup> année**

**Mme Gaëlle NIGAY FERREBOEUF**

**Mme Nathalie KLIMENKO**

### **TITULAIRES - 2<sup>ème</sup> année**

**Mme Barbara LEROUX FROMENT**

**Mme Alexandra VALDENNAIRE**

### **TITULAIRES - 3<sup>ème</sup> année**

**Mme Magali MOURGUES**

**M. Benoit DARCO**

### **SUPPLÉANTS – 1<sup>ère</sup> année**

Mme Lucie ROYER LEROUX

Mme Delphine LARUE FAYET

### **SUPPLÉANTS - 2<sup>ème</sup> année**

M. Antoine EHLING

Mme Géraldine BRIDAY QUESADA

### **SUPPLÉANTS - 3<sup>ème</sup> année**

M. Guillaume COPERÉ

M. Guillaume GARDET

- 2) Représentants des enseignants élus par leurs pairs
  - a) trois enseignants permanents de l'institut de formation

### **TITULAIRES**

**Mme Pascale LACHAUX, Cadre de santé**

**Mme Christine PERRAUD, Cadre de santé**

**Mme Ghislaine FRAISSE, Cadre de santé**

### **SUPPLÉANTS**

Mme Géraldine CASTIER, Cadre de santé

Mme Bernadette PRADET, Cadre de santé

Mme Véronique ALEX, Cadre de santé

- b) deux personnes chargées de fonctions d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé : *la première, cadre de santé infirmier dans un établissement public de santé, la seconde ayant des responsabilités d'encadrement dans un établissement de santé privé*

### **TITULAIRES**

**Mme Véronique GUILLEMET, Cadre de santé, Consultations Médecine Chirurgie – Centre Hospitalier Roanne**

**Mme Sylvie CHANTELOT, Surveillante, Clinique du Renaison Roanne**

### **SUPPLÉANTS**

Mme Valérie AUBERT BOURRÉ, Cadre de santé, Les Pierrès 2 – Centre Hospitalier de Roanne

Mme Caroline COUSSÉ, surveillante, Clinique du Renaison Roanne

- Un médecin

**Docteur Fabrice MOSCHETTI, représentant de la Commission Médicale d'Établissement au Centre Hospitalier de Roanne, titulaire**

**Article 2**

Le directeur de la direction de l'offre de soins et le délégué territorial départemental de la Loire de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 27 janvier 2016**

**Pour la Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Par délégation,  
Le Responsable du Pôle "Parcours de soins et  
Professions de Santé"**

**Pierre MENARD**

## Arrêté 2016/0195

### Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier Métropole Savoie CHAMBERY – Promotion 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

Vu l'arrêté 2015/4687 du 29/10/2015 fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier Métropole Savoie CHAMBERY – Promotion 2015/2016 ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Le Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier Métropole Savoie CHAMBERY – Promotion 2015/2016 est composé comme suit :

Le président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant**

Le représentant de l'organisme gestionnaire siégeant au Conseil Technique ou son suppléant

**Mme Muriel LEVASSEUR, directeur adjoint du directeur délégué, Centre Hospitalier Métropole Savoie, titulaire**  
M. Guy Pierre MARTIN, Directeur, Centre Hospitalier Métropole Savoie, suppléant

L'infirmier, formateur permanent siégeant au Conseil Technique ou son suppléant

**Mme Maud GENOUX, Cadre de Santé Formateur, titulaire**  
Mme Françoise BRUNIER, Cadre de Santé Formateur, suppléante

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage siégeant au Conseil Technique ou son suppléant

**Mme DELEAN, Aide-Soignante, La Pastorale, La Motte Servolex, titulaire**  
Mme MARTIN, Aide-Soignante, S1 chirurgie Ambulatoire, Centre Hospitalier Métropole Savoie, suppléante

Un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant

**Jérôme MATHY, titulaire**  
Maud ABRAM, suppléante

#### Article 2

Le Conseil de Discipline a été constitué lors de la première réunion du Conseil Technique, soit le 30 novembre 2015.

**Article 3**

Le directeur de la direction de l'offre de soins et le délégué départemental de la Savoie, de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 27 janvier 2016**

**Pour la Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Par délégation,  
Le Responsable du Pôle "Parcours de soins et  
Professions de Santé"**

**Pierre MENARD**

## Arrêté 2016/0196

### Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier du Forez, Site de Montbrison – Promotion 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

Vu l'arrêté 2015/4663 du 28 octobre 2015 fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – CH du Forez, Site de Montbrison – Promotion 2015/2016 ;

#### ARRÊTE

##### Article 1

Le Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier du Forez – Site de Montbrison – Promotion 2015-2016 est composé comme suit :

Le président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant**

Le représentant de l'organisme gestionnaire siégeant au Conseil Technique ou son suppléant

**PORTIER Marie-Andrée, Directrice – Centre Hospitalier du Forez – Site Montbrison, titulaire**  
CHEDECAL Sylvie, Directrice Adjointe – Centre Hospitalier du Forez, suppléant

La Directrice de l'Institut de Formation Aides-soignants du Centre Hospitalier du Forez

**PASCAL Annie, Directrice de l'Institut de Formation Aides-Soignants du Centre Hospitalier du Forez**

L'infirmier, formateur permanent siégeant au Conseil Technique ou son suppléant

**ROZ-BEAUREZ Christel, Cadre Formateur, IFAS Centre Hospitalier du Forez, titulaire**  
JACQUEMOND Hélène, Cadre Formateur IFAS, Centre Hospitalier du Forez, suppléant

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage siégeant au Conseil Technique ou son suppléant

**ROCHE Estèle, Aide Soignante, UVA EHPAD Centre Hospitalier du Forez Site Montbrison**  
GLASSER Fabienne, Aide Soignante , UVA EHPAD Centre Hospitalier du Forez suppléant

Un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant

**COULON Florianne, titulaire**  
MURE Alexandre, suppléant

##### Article 2

Le Conseil de Discipline a été constitué lors de la première réunion du Conseil Technique, soit le 11 Décembre 2015.

**Article 3**

Le directeur de la direction de l'offre de soins et le délégué départemental de la Loire, de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 27 janvier 2016**

**Pour la Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Par délégation,  
Le Responsable du Pôle "Parcours de soins et  
Professions de Santé"**

**Pierre MENARD**

## Arrêté 2016/0197

### Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Lycée Professionnel F. DOLTO – FONTANIL CORNILLON – Promotion 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

#### ARRETE

##### Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Lycée Professionnel F. DOLTO – FONTANIL CORNILLON – Promotion 2015/2016 est composé comme suit :

Le Président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant**

Le Directeur de l'Institut de Formation d'aides-soignants

**GARNIER Agnès**

Un représentant de l'organisme gestionnaire

**LESAGE Ludovic, proviseur titulaire**  
MICHEL Marie, proviseur adjointe, suppléante

Un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs

**GENIN Christèle, formatrice IFAS Dolto titulaire**

Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné pour trois ans par le directeur de l'institut de formation

**TARTARAT Cécile, aide-soignante, titulaire**

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

**BERNICOT Alain**

Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs

**TITULAIRES**  
**GUERRE-DAILY Isabelle**  
**PETE Carine**  
**SUPPLÉANTS**  
LOCATELLI Solène  
GELIOT Méline

Le cas échéant, le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant

**Article 2**

Le directeur de la direction de l'offre de soins et le délégué départemental de l'Isère de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 27 janvier 2016**

**Pour la Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Par délégation,  
Le Responsable du Pôle "Parcours de soins et  
Professions de Santé"**

**Pierre MENARD**

## Arrêté 2016/0199

### Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'aides-soignants – CHU de Saint-Etienne – Promotion 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

Vu l'arrêté 2015/5246 du 24 novembre 2015 fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – CHU de Saint-Etienne – Promotion 2015/2016 ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Le Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'aides-soignants – CHU de Saint-Etienne – Promotion 2015/2016 est composé comme suit :

Le président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant**

Le représentant de l'organisme gestionnaire siégeant au Conseil Technique ou son suppléant

**Philippe GIOUSE, DRH CHU SAINT-ETIENNE, titulaire**

JAGOT Célia, DRH Adjointe CHU SAINT-ETIENNE, suppléante

L'infirmier, formateur permanent siégeant au Conseil Technique ou son suppléant

**PICHON - GALLAND Monique, Cadre de santé titulaire**

CHOLLIER Sylviane, Cadre de Santé, suppléante

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage siégeant au Conseil Technique ou son suppléant

**SOUCHE Fabienne, aide-soignante en néphrologie, HOPITAL NORD, titulaire**

HAMMACHE Fatima, aide-soignante, Hôpital de FIRMINY, suppléante

Un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant

**MIETKIEWICZ Florian, titulaire,**

VIMBOULY Samantha, suppléante

#### Article 2

Le Conseil de Discipline a été constitué lors de la première réunion du Conseil Technique, soit le 14 janvier 2016.

**Article 3**

Le directeur de la direction de l'offre de soins et le délégué départemental de la Loire, de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 27 janvier 2016**

**Pour la Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Par délégation,  
Le Responsable du Pôle "Parcours de soins et  
Professions de Santé"**

**Pierre MENARD**

## Arrêté 2016/0200

### Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – CHU de Saint-Etienne – Année scolaire 2015/2016

#### La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment l'article L. 4383-1 ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

Vu l'arrêté 2015-5244 du 24 novembre 2015 fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – CHU de Saint-Etienne – Année scolaire 2015/2016 ;

#### ARRÊTE

##### Article 1

Le Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – CHU de Saint-Etienne – Année scolaire 2015/2016 est composé comme suit :

Le président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant**

Le directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers

**ROUSSET André**

Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation ou son représentant

**BOIRON Frédéric, Directeur Général CHU SAINT-ETIENNE, titulaire**  
ou son représentant

Le médecin chargé d'enseignement à l'institut de formation élu au conseil pédagogique

**GERY Pierre, Médecin URGENCES/REANIMATION, CHU de Saint-Etienne, titulaire**  
MONNIER Gwénaél, pharmacien, CHU de Saint-Etienne suppléant

Une des deux personnes, tirées au sort parmi celles chargées de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élues au conseil pédagogique

**CARROZ Gabriel, Association OïKIA, Saint Etienne**  
VIAL Martine, cadre de santé, Soins palliatifs CHU Saint-Etienne

Un enseignant permanent de l'institut de formation, tiré au sort parmi les deux enseignants élus au conseil pédagogique

**BRUNET Isabelle, cadre de santé, Formateur IFSI**  
FUENTES Pascale, cadre de santé, Formateur IFSI

Un représentant des étudiants par promotion, tiré au sort parmi les six élus au conseil pédagogique

**TITULAIRES :**  
**POULY Aurore – 1<sup>ère</sup> année**  
**BENAGOUNE Yohan- 2<sup>ème</sup> année**  
**PHILIPPONNEAU Cathy– 3<sup>ème</sup> année**  
**SUPPLÉANTS**  
– BENHADDAD Yasmina - 1<sup>ère</sup> année  
– ROGALA Audrey- 2<sup>ème</sup> année  
– BIGOT Samuel - 3<sup>ème</sup> année

**Article 2**

Le Conseil de Discipline a été constitué lors de la première réunion du Conseil Pédagogique, soit le 16/12/2015.

**Article 3**

Le directeur de la direction de l'offre de soins et le délégué départemental de la Loire de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 27 janvier 2016**

**Pour la Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Par délégation,  
Le Responsable du Pôle "Parcours de soins et  
Professions de Santé"**

**Pierre MENARD**

## Arrêté 2016/0252

**Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture - CROIX ROUGE FRANCAISE IRFSS RHONE-ALPES, Site de Grenoble – Institut Saint-Martin – Promotion 2016**

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,**

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4392-1 ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture - CROIX ROUGE FRANCAISE IRFSS RHONE-ALPES, Site de Grenoble – Institut Saint-Martin – Promotion 2016 est composé comme suit :

Le Président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant**

Le Directeur de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture

**Mme Odile CENTELLES**

Un représentant de l'organisme gestionnaire

**M. Thierry BERNELIN, Directeur de l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale, Croix-Rouge Française, titulaire**

M. Sébastien CHEVILLOTTE, directeur administratif et financier, Croix Rouge Française, Institut Saint-Martin, IRFSS site de Grenoble, suppléant

Une puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue chaque année par ses pairs

**Mme Geneviève COULON, Croix-Rouge Française, Institut Saint-Martin, titulaire**

Mme Sandrine MANGIONE, Croix-Rouge Française, Institut Saint-Martin, suppléante

Deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, l'un exerçant dans un établissement hospitalier, l'autre dans un établissement d'accueil de la petite enfance, chacun désigné pour trois ans par le directeur de l'institut

#### **TITULAIRES**

**Mme Héloïse MARION, CHU Grenoble, Pédiatrie, A2**

**Mme Nadège ALLEGRET, EAJE, CCAS de Saint-Egrève**

#### **SUPPLÉANTS**

Mme Vanina VIVIEN, Réanimation pédiatrique, CHU Grenoble

Mme Frédérique DEL GOBBO, EAJE de Saint-Martin d'Hères

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique dans les régions où il existe

**Mr Alain BERNICOT**

Deux représentants des élèves élus chaque année  
par leurs pairs

**TITULAIRES**

**ABDELKAFI Sara**

**DOMINGO Clémence**

**SUPPLÉANTS**

**OUDOT Lucile**

**DURAND Junia**

Le cas échéant, le coordonnateur général des  
soins de l'établissement dont dépend l'institut ou  
son représentant

**Article 2**

La directrice de la direction de l'offre de soins et le délégué départemental de l'Isère de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 27 janvier 2016**

**Pour la Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Par délégation,  
Le Responsable du Pôle "Parcours de soins et  
Professions de Santé"**

**Pierre MENARD**

**Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – CH Annecy Genevois – Promotion 2016**

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

**ARRETE**

**Article 1**

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – CH Annecy Genevois – Promotion 2016 est composé comme suit :

Le Président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant**

Le Directeur de l'Institut de Formation d'aides-soignants

**LOMBARDO, Patrice**

Un représentant de l'organisme gestionnaire

**HUMBERT, Béatrice, directrice des activités de gériatrie, CHANGE, titulaire**

VAGNOUX, Maryse, adjoint des cadres, direction des ressources humaines, CHANGE, suppléante

Un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs

**BIELOKOPYTOFF, Thomas, cadre de santé chargé de formation, IFAS d'Annecy, titulaire**

MOREL, Fabienne, cadre de santé chargée de formation, IFSI d'Annecy, suppléante

Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné pour trois ans par le directeur de l'institut de formation

**PARAIN, Nathalie, Aide-Soignante, CHANGE - Unité Gauguin, titulaire**

DEROIN, Guillaume, Aide-Soignant, CHANGE – La Tonnelle, suppléant

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

**BERNICOT Alain**

Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs

**TITULAIRES**

**CRESSOT, Thomas**

**BALZAN, Thomas**

**SUPPLÉANTS**

BAILLOUX, Camille

BRISSON, Lola

Le cas échéant, le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant

**CHEVILLARD, Myriam, coordonnatrice générale des soins, Centre Hospitalier Annecy Genevois, titulaire**  
DELETRAZ, Pascale, cadre supérieur de santé, direction des soins, Centre Hospitalier Annecy Genevois, suppléante

## **Article 2**

La directrice de la direction de l'offre de soins et le délégué départemental de la Haute-Savoie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 27 janvier 2016**

**Pour la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Par délégation,  
Le Responsable du Pôle "Parcours de soins et Professions de Santé"**

**Pierre MENARD**

## Arrêté 2016/0254

### Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Ecole Santé Social Sud Est LYON – Année scolaire 2015/2016

#### La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment l'article L. 4383-1 ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

Vu l'arrêté 2015/4702 du 03 novembre 2015 fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Ecole Santé Social Sud Est LYON – Année scolaire 2015/2016 ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Le Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Ecole Santé Social Sud Est LYON – Année scolaire 2015/2016 est composé comme suit :

Le président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant**

Le directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers

**JEUNET, Laurence**

Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation ou son représentant

**BASTIN-JOUBARD, Maryse, Directrice Général, Ecole Santé Social Sud Est, titulaire**  
GAILLARD-PINGEON, Michèle, Membre du conseil d'administration, Ecole Santé Social Sud Est, suppléant

Le médecin chargé d'enseignement à l'institut de formation élu au conseil pédagogique

**MONNIER, Nicolas, Médecin, Centre Hospitalier Saint-Cyr, titulaire**  
FREITAS-OLIM, Eurico, Praticien Hospitalier, Hôpital Neurologique Pierre WERTHEIMER, suppléant

Une des deux personnes, tirées au sort parmi celles chargées de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élues au conseil pédagogique

**BOULET, Magali, Cadre de Santé, Clinique du Val d'Ouest, titulaire**  
DESMARET-BERT, Pénélope, Cadre de Santé, EHPAD La Catherinette, suppléant

Un enseignant permanent de l'institut de formation, tiré au sort parmi les deux enseignants élus au conseil pédagogique

**PALTRETTI, Carole, formateur, Ecole Santé Social Sud Est, titulaire**  
LORENTZ, Sylvie, formateur, Ecole Santé Social Sud Est, suppléant

Un représentant des étudiants par promotion, tiré au sort parmi les six élus au conseil pédagogique

**TITULAIRES**

**BLANCHET, Jessica – 1<sup>ère</sup> année**

**MILLET, Julie – 2<sup>ème</sup> année**

**PELOUX, Marine – 3<sup>ème</sup> année**

**SUPPLÉANTS**

**AURIAU, Julien – 1<sup>ère</sup> année**

**COCKS, Paul – 2<sup>ème</sup> année**

**ACQUESON, Marina – 3<sup>ème</sup> année**

**Article 2**

Le Conseil de Discipline a été constitué lors de la première réunion du Conseil Pédagogique, soit le 19 novembre 2015.

**Article 3**

La directrice de la direction de l'offre de soins et le délégué départemental du Rhône de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 27 janvier 2016**

**Pour la Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Par délégation,  
Le Responsable du Pôle "Parcours de soins et  
Professions de Santé"**

**Pierre MENARD**

## Arrêté 2016/0255

### Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture – Centre Hospitalier Universitaire GRENOBLE – Promotion 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4392-1 ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ;

Vu l'arrêté 2015/5241 du 24 novembre 2015 fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture – Centre Hospitalier Universitaire GRENOBLE – Promotion 2015/2016 ;

#### ARRÊTE

##### Article 1

Le Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture – Centre Hospitalier Universitaire GRENOBLE – Promotion 2015/2016 est composé comme suit :

Le Président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant**

Le représentant de l'organisme gestionnaire siégeant au conseil technique ou son suppléant

**Mme FIDON Estelle, Directrice des Instituts de Formation, CHU Grenoble,**

La puéricultrice, formatrice permanente siégeant au conseil technique ou son suppléant

**Mme LABOLLE-MELCHIOR Frédérique, puéricultrice formatrice, IFAP CHU Grenoble,**

AUDIBERT Evelyne, puéricultrice formatrice, IFAP CHU Grenoble, suppléante

L'un des deux auxiliaires de puériculture, tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant

**Mme ALVES Fanny, auxiliaire de puériculture, Crèche nord, CHU Grenoble,**  
Mme VUONG Thanh Tam, auxiliaire de puériculture, Biberonnerie HCE, CHU Grenoble, suppléante

Un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au Conseil Technique ou son suppléant

**SCARINGELLA Audrey, titulaire DANFOSSY Magali, suppléant**

##### Article 2

Le Conseil de Discipline a été constitué lors de la première réunion du Conseil Technique, soit le 14 janvier 2016.

**Article 3**

La directrice de la direction de l'offre de soins et le délégué départemental de l'Isère de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 27 janvier 2016**

**Pour la Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Par délégation,  
Le Responsable du Pôle "Parcours de soins et  
Professions de Santé"**

**Pierre MENARD**

## Arrêté 2016/0256

**Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Ambulancier – Centre de formation opérationnelle santé de La Valbonne (CeFOS) DAGNEUX-MONTLUEL – Promotion 2016 – 1<sup>er</sup> semestre**

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4393-1 ;

Vu l'arrêté 26 janvier 2006 modifié relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Ambulancier – Centre de formation opérationnelle santé de La Valbonne (CeFOS) DAGNEUX-MONTLUEL – Promotion 2016 – 1<sup>er</sup> semestre est composé comme suit :

Le président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant**

Le Directeur de l'Institut de Formation d'Ambulancier

**Docteur RABATEL Eric**

Un représentant de l'organisme gestionnaire

**Madame TOURNEUR, Nathalie, gestionnaire, CeFOS, DAGNEUX-MONTLUEL, titulaire**  
Madame FERRY, Fabienne, adjointe au gestionnaire, CeFOS, DAGNEUX-MONTLUEL, suppléant

Un enseignant permanent de l'institut de formation, élu pour trois ans par ses pairs

**Madame MENTELE-EDEL, Myriam, enseignante permanente, CeFOS, DAGNEUX-MONTLUEL, titulaire**  
Madame ESCURAINING-MALCOZ, Angélique, enseignante permanente, CeFOS, DAGNEUX-MONTLUEL, suppléant

Un chef d'entreprise de transport sanitaire désigné pour trois ans par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

**Monsieur VENCHI, Stéphan, chef d'entreprise de transport sanitaire, ambulances des Pays de l'Ain, HAUTEVILLE-LOMPNES, titulaire**  
Monsieur LEGER, Bernard, chef d'entreprise de transport sanitaire, société Bourg Service, Ambulances et Taxis, BOURG EN BRESSE, suppléant

Un médecin de SAMU ou de service d'urgence public ou privé, désigné par le directeur d'institut

**Docteur LE GOFF, Arnaud, médecin en chef, CeFOS, DAGNEUX-MONTLUEL, titulaire**  
Docteur FELIX, Aurélie, médecin des armées, centre médical des armées, La Valbonne, suppléant

Un représentant des élèves élu ou son suppléant

**Monsieur LE CORRE, Johann, titulaire**  
Madame LOUVET, Emeline, suppléant

**Article 2**

La directrice de la direction de l'offre de soins et le délégué départemental de l'Ain de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 27 janvier 2016**

**Pour la Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Par délégation,  
Le Responsable du Pôle "Parcours de soins et  
Professions de Santé"**

**Pierre MENARD**

## Arrêté 2016/0257

### Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture – ECOLE SANTE SOCIAL SUD-EST à LYON – Promotion 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4392-1 ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ;

Vu l'arrêté 2015/5240 du 24 novembre 2015 fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture – ECOLE SANTE SOCIAL SUD-EST à LYON – Promotion 2015/2016 ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Le Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture- ECOLE SANTE SUD-EST à LYON – Promotion 2015/2016 est composé comme suit :

Le Président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant**

Le représentant de l'organisme gestionnaire siégeant au conseil technique ou son suppléant

**Madame BASTIN-JOUBARD Maryse, Directrice Générale, ECOLE SANTE SOCIAL SUD-EST, titulaire**

Madame VOCANSON Odile, Membre du Conseil d'Administration, ECOLE SANTE SOCIAL SUD-EST, suppléant

La puéricultrice, formatrice permanente siégeant au conseil technique ou son suppléant

**DOEUVRE Brigitte, formatrice, ECOLE SANTE SOCIAL SUD-EST, titulaire**

AFONSO Irène, formatrice, ECOLE SANTE SUD-EST, suppléant

L'un des deux auxiliaires de puériculture, tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant

**GRENIER Annick, Maternité Hôpital de la CROIX ROUSSE, LYON, titulaire**

CASTRONOVO Morgane, HFME, LYON, suppléant

Un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au Conseil Technique ou son suppléant

**SIRLONGE Ophélie, titulaire**

MEUNIER Mélanie, suppléant

#### Article 2

Le Conseil de Discipline a été constitué lors de la première réunion du conseil technique, soit le 4 décembre 2015.

**Article 3**

La directrice de la direction de l'offre de soins et le délégué départemental du Rhône de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 27 janvier 2016**

**Pour la Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Par délégation,  
Le Responsable du Pôle "Parcours de soins et  
Professions de Santé"**

**Pierre MENARD**

## Arrêté 2016/0258

### Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'aides-soignants – ECOLE SANTE SUD-EST à LYON – Promotion 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

Vu l'arrêté 2015/4666 du 28 octobre 2015 fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – ECOLE SANTE SOCIAL SUD-EST à LYON – Promotion 2015/2016 ;

#### ARRÊTE

##### Article 1

Le Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'aides-soignants – ECOLE SANTE SOCIAL SUD-EST à LYON – Promotion 2015/2016 est composé comme suit :

Le président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant**

Le représentant de l'organisme gestionnaire siégeant au Conseil Technique ou son suppléant

**BASTIN-JOUBARD Maryse, Directrice ECOLE SANTE SOCIAL SUD-EST, titulaire**  
VOCANSON Odile, Membre du conseil d'Administration, ECOLE SANTE SOCIAL SUD-EST, suppléant

L'infirmier, formateur permanent siégeant au Conseil Technique ou son suppléant

**BEC Sandrine, formatrice, ECOLE SANTE SOCIAL SUD-EST, titulaire**  
Jacqueline LEGRAND, formatrice, ECOLE SANTE SOCIAL SUD-EST, suppléant

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage siégeant au Conseil Technique ou son suppléant

**SALA Martine, aide -soignante, KELLY SANTE, titulaire**  
ALIJA Jana, aide-soignante, Clinique Lyon Lumière, suppléant

Un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant

**BUTT Arooj, titulaire**  
BARDOU Prune, suppléant

##### Article 2

Le Conseil de Discipline a été constitué lors de la première réunion du Conseil Technique, soit le 4 décembre 2015.

**Article 3**

La directrice de la direction de l'offre de soins et le délégué départemental du Rhône de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 27 janvier 2016**

**Pour la Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Par délégation,  
Le Responsable du Pôle "Parcours de soins et  
Professions de Santé"**

**Pierre MENARD**

## Arrêté 2016/0259

### Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier Albertville Moûtiers – Promotion 2016

#### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

#### ARRÊTE

##### Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier Albertville Moûtiers – Promotion 2016 est composé comme suit :

Le Président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant**

Le Directeur de l'Institut de Formation d'aides-soignants

**PÉPIN Claude, Cadre de Santé formatrice**

Un représentant de l'organisme gestionnaire

**REBUFFEL Laurence, Directeur Adjoint, CHAM, titulaire**

O'BRIEN Claire, Directeur Adjoint, CHAM, suppléante

Un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs

**GROSSET-JANIN Nadine, infirmière formatrice, IFAS, titulaire**

AUDOUX Mayda, infirmière formatrice, IFAS, suppléante

Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné pour trois ans par le directeur de l'institut de formation

**CHABERT Malaury, aide-soignante, CHAM, titulaire**

VIGUET-POUPELLOZ Lorence, aide-soignante, CHAM, suppléante

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

**BERNICOT Alain**

Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs

##### **TITULAIRES**

**HERAULT Paul**

**JAMING Allison**

##### **SUPPLÉANTS**

SOARES Martine

MARCHAND-MAILLET Mélyna

Le cas échéant, le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant

**SONZOGNI Corinne, Coordonnatrice générale des soins, CHAM, titulaire**

CULLET Laurence, Cadre Supérieur de Santé, suppléante

**Article 2**

La directrice de la direction de l'offre de soins et le délégué départemental de la Savoie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 27 janvier 2016**

**Pour la Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Par délégation,  
Le Responsable du Pôle "Parcours de soins et  
Professions de Santé"**

**Pierre MENARD**

## Arrêté 2016/0260

### Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants – La Maisonnée à FRANCHEVILLE – Promotion 2016

#### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4392-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'Aide-soignant ;

#### ARRÊTE

##### Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Aides-soignants – La Maisonnée à FRANCHEVILLE – Promotion 2016 est composé comme suit :

Le Président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant**

Le Directeur de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture  
Un représentant de l'organisme gestionnaire

**GIROUSSE Martine**

**GARDIE Evelyne, Directrice Etablissement LA MAISONNEE, titulaire**  
SEDDIKI Messaouda, Adjointe, Etablissement La Maisonnée, suppléante

Une puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue chaque année par ses pairs

**HENOT Frédéric, IDE Formateur IFAS La Maisonnée, titulaire**  
LUCOTTE Arielle, IDE Formatrice IFAS La Maisonnée, suppléante

Deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, l'un exerçant dans un établissement hospitalier, l'autre dans un établissement d'accueil de la petite enfance, chacun désigné pour trois ans par le directeur de l'institut

**TITULAIRES**  
**DECLOITRE Justine, Aide-Soignante, Centre Léon BERARD, Titulaire**  
**SUPPLÉANTS**  
MERCADIER Emeline, Aide-Soignante, MAS Violette  
GERMAIN Francheville, Suppléante

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique dans les régions où il existe

**BERNICOT Alain**

Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs

**TITULAIRES**  
**Mme HIMEUR Cynthia**  
**Mme STRINO Béatrice**  
**SUPPLÉANTS**  
REX Grégoire  
VAURS Isabelle

Le cas échéant, le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant

**Article 2**

La directrice de la direction de l'offre de soins et le délégué départemental du Rhône de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 27 janvier 2016**

**Pour la Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Par délégation,  
Le Responsable du Pôle "Parcours de soins et  
Professions de Santé"**

**Pierre MENARD**

## Arrêté 2016/0261

**Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier du Forez, Site de MONTBRISON – Année scolaire 2015/2016**

### **La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Vu le code de la santé publique notamment l'article L. 4383-1 ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

Vu l'arrêté 2015-4660 du 28 octobre 2015 fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier du Forez, Site de Montbrison – Année scolaire 2015/2016 ;

### **ARRÊTE**

#### **Article 1**

Le Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier du Forez, Site de Montbrison – Année scolaire 2015/2016 est composé comme suit :

Le président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant**

Le directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers

**Madame PASCAL Annie, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier du Forez, 2 Boulevard Gambetta – 42600 MONTBRISON**

Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation ou son représentant

**Madame PORTIER Marie-Andrée, Directrice du Centre Hospitalier du Forez, 10 Avenue des Monts du Soir – BP 219 - 42605 Montbrison Cedex, titulaire**

Madame CHEDECAL Sylvie, Directrice Adjointe Centre Hospitalier du Forez, 10 Avenue des Monts, BP 219, 42605 Montbrison Cedex, suppléant

Le médecin chargé d'enseignement à l'institut de formation élu au conseil pédagogique

**Monsieur le Docteur DAHMANI Ahmed, Médecin Soins de Suite et de Réadaptation - Centre Hospitalier du Forez, Site de Feurs, titulaire**

Une des deux personnes, tirées au sort parmi celles chargées de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élues au conseil pédagogique

**Madame BLANCHARD Valérie, Cadre de Santé, Hôpital Maurice André, 42330 SAINT GALMIER, titulaire**

Madame VALLA Marie-Françoise, Cadre de Santé, Centre Hospitalier du Forez Montbrison, suppléant

Un enseignant permanent de l'institut de formation, tiré au sort parmi les deux enseignants élus au conseil pédagogique

**Monsieur FAURE Raphaël, Cadre de Santé Formateur IFSI IFAS CH Forez Montbrison, titulaire**

Madame VIALLOD Odile, Cadre de Santé Formateur IFSI IFAS CH Forez Montbrison, suppléant

Un représentant des étudiants par promotion, tiré au sort parmi les six élus au conseil pédagogique

**TITULAIRES**

**Monsieur ROUSSET Arthur – 1<sup>ère</sup> année**

**Madame COUZON Adeline – 2<sup>ème</sup> année**

**Madame POIRON Marylise – 3<sup>ème</sup> année**

**SUPPLÉANTS**

Madame VARAGNAT Irène – 1<sup>ère</sup> année

Madame CESTELE Catherine – 2<sup>ème</sup> année

Madame DUTEL Florence – 3<sup>ème</sup> année

**Article 2**

Le Conseil de Discipline a été constitué lors de la première réunion du Conseil Pédagogique, soit le 17 décembre 2015.

**Article 3**

La directrice de la direction de l'offre de soins et le délégué départemental de la Loire de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 27 janvier 2016**

**Pour la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Par délégation,  
Le Responsable du Pôle "Parcours de soins et Professions de Santé"**

**Pierre MENARD**

## Arrêté 2016/0262

### Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – IRFSS CROIX ROUGE FRANCAISE LYON – Promotion 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

#### ARRETE

##### Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – IRFSS Croix-Rouge Française LYON – Promotion 2015/2016 est composé comme suit :

Le président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant**

Le Directeur de l'Institut de Formation d'aides-soignants

**LAROIX Laurence**

Un représentant de l'organisme gestionnaire

**BERNELIN Thierry**  
**Représentant de la Croix-Rouge Française, organisme gestionnaire IRFSS Rhône-Alpes, titulaire**  
CHEVILLOTTE, Sébastien, Responsable Ressources Humaines et Financières de la Croix-Rouge Française, organisme gestionnaire IRFSS Rhône-Alpes, suppléant

Un infirmier, enseignant permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs

**RAMOUL Najet, Formatrice, IRFSS Croix Rouge Française , titulaire**

Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné pour trois ans par le directeur de l'institut de formation

**VEYRET, Patricia, aide-soignante, LA PINEDE 2 CRF ST CYR AU MONT D'OR, titulaire**

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

**BERNICOT Alain**

Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs

**TITULAIRES**  
**MARPOT Fanély**  
**HORTA Delphine**  
**SUPPLÉANTS**  
CROUZET Léa  
LE VAN HAN Cédric

Le cas échéant, le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant

**Article 2**

La directrice de la direction de l'offre de soins et le délégué départemental du Rhône de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 27 janvier 2016**

**Pour la Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Par délégation,  
Le Responsable du Pôle "Parcours de soins et  
Professions de Santé"**

**Pierre MENARD**

## Arrêté 2016/0263

### Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture de Saint Etienne – Promotion 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4392-1 ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ;

Vu l'arrêté 2015/4655 du 28 octobre 2015 fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture de Saint Etienne – Promotion 2015/2016 ;

#### ARRÊTE

##### Article 1

Le Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture de Saint Etienne - Promotion 2015/2016, est composé comme suit :

Le Président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant**

Le représentant de l'organisme gestionnaire siégeant au conseil technique ou son suppléant

**Madame le Docteur Claire GAY, Pédiatre au CHU de St Etienne, titulaire**  
Madame Annie DELOY, cadre sage femme en retraite, suppléante

La puéricultrice, formatrice permanente siégeant au conseil technique ou son suppléant

**Madame Carole VALLA, puéricultrice enseignante à l'IFAP de Saint Etienne, titulaire**  
Madame Sylvie SIMONIN, puéricultrice enseignante à l'IFAP de Saint Etienne, suppléante

L'un des deux auxiliaires de puériculture, tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant

**Madame Anne Marie PETIT, auxiliaire de puériculture, CHU de Saint Etienne, titulaire**  
Madame Colette ROGUES, auxiliaire de puériculture, EAJE Farandole, CHU de Saint Etienne, suppléante

Un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au Conseil Technique ou son suppléant

**Madame Marine GOURDIN, titulaire**  
Madame Géraldine BEAL, suppléante

##### Article 2

Le Conseil de Discipline a été constitué lors de la première réunion du conseil technique, soit le 15 janvier 2016.

**Article 3**

La directrice de la direction de l'offre de soins et le délégué départemental de la Loire de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 27 janvier 2016**

**Pour la Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Par délégation,  
Le Responsable du Pôle "Parcours de soins et  
Professions de Santé"**

**Pierre MENARD**

## Appel à projets ARS Auvergne-Rhône-Alpes n° 2015-06-06

**Création de 8 plateformes d'accompagnement et de répit des aidants non professionnels de personnes avec autisme ou troubles envahissants du développement (TED) couvrant les 8 départements de la région et la Métropole de Lyon.**

### AVIS de classement de la commission

**- En ce qui concerne le département de l'Isère :**

Un seul dossier a été reçu à l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes. La **commission a examiné favorablement** ce dossier déposé par l'AFIPAEIM.

**- En ce qui concerne le département du Rhône et la Métropole de Lyon :**

Trois dossiers ont été reçus à l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes. Ils ont été déclarés recevables et instruits.

La commission les a classés comme suit :

Rang	Candidats
1	La Fédération des APAJH
2	ADAPEI 69
3	ADPEP 69

**- En ce qui concerne le département de la Savoie :**

Un seul dossier a été reçu à l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes. La **commission a examiné favorablement** ce dossier déposé par l'APEI de Chambéry.

**- En ce qui concerne le département de la Drôme :**

Deux dossiers ont été reçus à l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes. Ils ont été déclarés recevables et instruits.

La commission les a classés comme suit :

Rang	Candidats
1	Les PEP SRA
2	ADAPEI 26

**- En ce qui concerne le département de l'Ain :**

Trois dossiers ont été reçus à l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes. Ils ont été déclarés recevables et instruits.

La commission les a classés comme suit :

Rang	Candidats
1	La Fédération des APAJH
2	Les PEP 01
3	ADAPEI 01

**- En ce qui concerne le département de la Haute-Savoie :**

Trois dossiers ont été reçus à l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes. Ils ont été déclarés recevables et instruits.

La commission les a classés comme suit :

Rang	Candidats
1	APEI de Thonon Chablais
2	Les PEP 74
3	APAJH 74

**- En ce qui concerne le département de l'Ardèche :**

Un seul dossier a été reçu à l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes. La **commission a examiné favorablement** ce dossier déposé par l'ADAPEI 07.

**- En ce qui concerne le département de la Loire:**

Trois dossiers ont été reçus à l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.  
Ils ont été déclarés recevables et instruits.

La commission les a classés comme suit :

<b>Rang</b>	<b>Candidats</b>
<b>1</b>	<b>ADAPEI 42</b>
<b>2</b>	<b>LA Mutualité Française Loire SSAM</b>
<b>3</b>	<b>Les PEP 42</b>

Fait à Lyon, le 21 janvier 2016

La Présidente de la commission

Marie-Hélène LECENNE  
Directrice de l'Autonomie

Agence régionale de santé  
Auvergne-Rhône-Alpes